

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **13 JANVIER 2020 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller;
Marie-Josée-PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, directrice générale et greffière.

### **2020,1 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

### **2020,2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

#### **2020-01 RÉSOLUTION NO 2020-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **2020,3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2020,3.1 SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019 (budget)**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019 (budget).

#### **2020-02 RÉSOLUTION NO 2020-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019 (BUDGET)**

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 10 décembre 2018 (budget) tel que présenté.

#### **2020,3.2 SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019.

**2020-03 RÉSOLUTION NO 2020-03  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2019**

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2019 tel que présenté.

**2020,4 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Donald Roux demande des explications concernant le budget 2020.

Monsieur Roux se demande si les modalités de paiement des taxes peuvent être modifiées.

Madame Roxane Granger demande s'il serait possible que la ville installe une structure permanente en béton qui pourrait faciliter l'installation de la patinoire l'hiver et qui pourrait servir de surface de jeux en été.

Madame Granger demande si la ville pourrait offrir une collecte de surplus de feuilles au printemps pour ceux qui n'auraient pas le temps de tout ramasser à l'automne. Elle demande également s'il pourrait y avoir plus de collectes des matières recyclables.

Madame Granger demande si la ville a entendu parler de la venue de nouvelles garderies à Kingsey Falls. Elle souligne qu'elle a de difficulté à avoir une place pour son enfant.

Monsieur Alain Lemaire questionne les membres du conseil concernant le budget 2020.

Monsieur Lemaire demande si la Société d'initiatives économiques a des projets de développement.

Il demande si la ville entend modifier le traitement de l'eau potable et il suggère qu'il y ait plus de distance entre les boîtes à fleurs sur le pont.

**2020,5 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Aucun compte rendu n'est présenté.

**2020,6 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

**2020,7 COMPTES DU MOIS**

**2020-04 RÉSOLUTION NO 2020-04  
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE CENTS (475 068,60 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

### **2020,8 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

### **2020,9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. ROLAND VAUDREUIL ET MME PIERRETTE MÉNARD – Marge arrière et distance entre le garage et la maison**

#### **2020-05 RÉSOLUTION NO 2020-05 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. ROLAND VAUDREUIL ET MME PIERRETTE MÉNARD MARGE DE REcul ARRIÈRE ET DISTANCE ENTRE LE GARAGE ET LA MAISON**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Roland Vaudreuil et Mme Pierrette Ménard possèdent la propriété située au 6, rue des Violettes;
- 2 Les demandeurs désirent rendre conforme l'implantation du garage à 0,66 mètre de marge de recul arrière au lieu de 1 mètre tel que prévu à l'article 7.6.2 du règlement de zonage n° 09-02 et à une distance entre le garage et la maison de 1,44 mètre au lieu de 2 mètres tel que prévu à l'article 7.6.3 du même règlement;
- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux aux demandeurs et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice au propriétaire voisin;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement n°09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-19-29, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est résolu, à la majorité, ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à M. Roland Vaudreuil et Mme Pierrette Ménard la dérogation mineure permettant de rendre conforme :
  - l'implantation du garage avec une marge de recul arrière de 0,66 mètre au lieu de 1 mètre tel que prévu à l'article 7.6.2 du règlement de zonage no 09-02;
  - l'implantation du garage avec une distance entre le garage et la maison de 1,44 mètre au lieu de 2 mètres tel que prévue à l'article 7.6.3 du règlement de zonage no 09-02;
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 5 739 738 du Cadastre du Québec.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible aux demandeurs.

**2020,10 TRÉSORERIE – Annulation de la facture 1131**

**2020-06 RÉSOLUTION NO 2020-06  
ANNULATION DE LA FACTURE 1131**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Asphodel Fire Trucks Ltd. n'existe plus et a fait faillite;
- 2 La facture no 1131 au montant de 1 525,41 \$ n'a jamais été payée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** Le conseil municipal autorise l'annulation de la facture no 1131.

**2020,11 SERVICE DE GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES – Mandat**

**2020-07 RÉSOLUTION NO 2020-07  
ADMINISTRATION  
GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES  
MANDAT À LA FIRME HB ARCHIVISTES, S.E.N.C.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis quelques années, la ville mandate une firme externe pour la gestion des documents et des archives;
- 2 Il y a lieu de mandater à nouveau la firme pour l'exécution des travaux en 2020;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;
- 4 La firme HB archivistes, s.e.n.c. a déposé une offre de service intéressante pour la ville

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate monsieur Michel Pépin de la firme HB archivistes, s.e.n.c. pour procéder aux travaux d'épuration, de déclassé annuel et d'ouverture de dossiers de l'année 2019 et pour assurer le classement annuel des archives pour les années subséquentes.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CENT DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (1 100,27 \$)** par période de quatre (4) jours ou **SOIXANTE DOLLARS (60,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Michel Pépin, HB archivistes, s.e.n.c.

**2020,12 DEMANDE À LA MRC D'ARTHABASKA – Entretien d'un cours d'eau verbalisé – Ruisseau Beaudoin, branche 2**

**2020-08 RÉSOLUTION 2020-08  
APPUI À UNE DEMANDE D'INTERVENTION  
À LA MRC D'ARTHABASKA POUR L'ENTRETIEN  
DU RUISSEAU BEAUDOIN, BRANCHE 2**

CONSIDÉRANT :

- 1 L'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 338 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de sa séance régulière du 18 mars 2015, lequel règlement est entré en vigueur le 13 avril 2015;
- 2 Que suite à la demande d'intervention faite par la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick pour le ruisseau Beaudoin, M. Éric Pariseau, chargé de projet en cours d'eau à la MRC d'Arthabaska, a constaté qu'une section de la branche 2 passe dans la ligne mitoyenne entre les municipalités de Ste-Élizabeth-de-Warwick et Kingsey Falls;
- 3 La problématique du mauvais écoulement du terrain causé par l'accumulation de sédiments;
- 4 La localisation des travaux sur le lot appartenant à la Ferme Max et Monika S.E.NC.;
- 5 La nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Ruisseau Beaudoin, branche 2;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Les membres du Conseil de la Ville de Kingsey Falls appuient la demande d'intervention pour le ruisseau Beaudoin, branche 2, et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien.
- 2- **FRAIS.** L'intégralité des frais liés aux travaux sera imputée au propriétaire bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

**2020,13 DEMANDE DE M. ÉRIC ST-LAURENT POUR SERVICES DE TRANSFORMATION KINGSEY INC POUR UTILISATION DE TERRAIN**

Suite aux informations transmises par la directrice générale, les membres du conseil lui demandent d'envoyer une lettre à monsieur Éric St-Laurent pour l'informer de la démarche de sa demande.

**2020,14 TERRAINS DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION FORESTIÈRE FORBEC**

La directrice générale explique le résumé qui a été transmis aux membres du conseil.

Ce point est reporté à une prochaine session.

**2020,15 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC TECQ**

La directrice générale explique les étapes concernant le programme de la TECQ.

Ce point est reporté à une prochaine session.

**2020,16 HORTICULTURE – Achat de fleurs**

Ce point est reporté à une prochaine session.

**2020,17 RELAIS POUR LA VIE DE LA MRC D'ARTHABASKA – Inscription**

**2020-09 RÉSOLUTION NO 2020-09  
RELAIS POUR LA VIE  
APPUI FINANCIER À L'ÉQUIPE  
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une marche pour le Relais pour la vie se déroulera à Kingsey Falls les 6 et 7 juin 2020 dans les jardins du Parc Marie-Victorin;
- 2 La ville a formé une équipe pour participer à cette activité de la Société canadienne du cancer;
- 3 Il y a lieu que la ville appuie cette cause;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour cet appui;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI FINANCIER.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société canadienne du cancer un montant de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)** pour la participation de l'équipe de la municipalité au Relais pour la vie de la MRC d'Arthabaska les 6 et 7 juin 2020 à Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**2020,18 BOTTIN TÉLÉPHONIQUE (Commerces et industries) – Information**

Les membres du conseil conviennent qu'il est plus pertinent de bonifier le site web de la ville plutôt que de travailler à l'élaboration d'un bottin téléphonique local.

**2020,19 PANNEAU DE CIRCULATION AGRICOLE – Information**

La directrice générale informe les membres du conseil que la MRC d'Arthabaska accorde une subvention de 50 % du coût du panneau indiquant la circulation agricole pour 2 panneaux.

Les membres du conseil conviennent d'installer deux (2) panneaux pour l'instant sur le territoire de la municipalité.

**2020,20 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. (Centre récréatif Norman-Boisvert) – Versement d’une partie de la subvention 2020**

**2020-10 RÉSOLUTION NO 2020-10  
SUBVENTION ANNUELLE 2020  
AU CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert inc.) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d’organiser des activités sportives sur le territoire de la municipalité;
- 2 La ville est autorisée, aux termes de l’article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, à subventionner une organisation à but non lucratif visant le bien-être de la population;
- 3 L’organisme a fait une demande de contribution financière pour assumer les frais d’exploitation de l’aréna;
- 4 Un montant de 86 200 \$ a été prévu au budget de l’exercice financier 2020;
- 5 L’organisme a fait une demande à la ville pour le versement d’une première partie de la subvention dès maintenant et de la deuxième partie en août 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre récréatif Kingsey inc. (Centre récréatif Norman Boisvert inc.) une partie de la subvention accordée pour l’exercice 2020, soit un montant de **QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENTS DOLLARS (43 700,00 \$)** dès maintenant et le solde de **QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (42 500,00 \$)**, en août 2020.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

**2020,21 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020**

**2020-11 RÉSOLUTION NO 2020-11  
PROCLAMATION DES JOURNÉES DE  
LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020  
DANS NOTRE MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Table régionale de l’éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;
- 2 La région du Centre-du-Québec a besoin d’une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

- 3 La Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;
- 4 Dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution.
- 2- **ENGAGEMENT.** Lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire, à hisser le drapeau de la persévérance scolaire et à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité. Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

La mairesse souligne que la Commission scolaire des Bois-Francs s'est classée première dans le palmarès annuel des commissions scolaires du Journal de Montréal, selon les données compilées par l'Institut Fraser.

Elle propose d'adopter une motion de félicitations à la Commission scolaire.

**2020-12    RÉSOLUTION NO 2020-12  
MOTION DE FÉLICITATIONS À LA  
COMMISSION SCOLAIRES DE BOIS-FRANCS.**

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil municipal de Kinsey Falls félicite la Commission scolaire des Bois-francs pour son classement au palmarès annuel des commissions scolaires.

**2020,22    AVIS DE MOTION**

**2020,22.1    PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT  
DE ZONAGE N° 09-02**

**AVIS DE MOTION  
PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

Le conseiller **Alain DUCHARME** donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'apporter une modification au plan de zonage secteur urbain
  - Agrandissement de la zone 14-H;
  - Diminution de la zone 11-i.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



**2020,22.2 PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA  
TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS  
BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE  
KINGSEY FALLS POUR L'ANNÉE 2020**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE  
FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET  
ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'année 2020.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2020,22.3 PROJET DE RÈGLEMENT DE TARIFICATION POUR LA  
VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR  
L'ANNÉE 2020**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR  
LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES  
POUR L'ANNÉE 2020**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement décrétant la tarification pour la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2020.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**2020,23 ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**2020,23.1 RÈGLEMENT N° 2020-01 TAUX DE TAXES POUR  
L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**2020-13 RÉSOLUTION NO 2020-13  
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2020-01  
TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2020**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 2020-01 *Taux de taxes pour l'exercice financier 2020* tel que soumis par la greffière.

**2020,23.2 PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2020-04  
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02**

**2020-14 RÉSOLUTION NO 2020-14  
ADOPTION DU PREMIER PROJET DU  
RÈGLEMENT N° 2020-04 AMENDANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE  
LA VILLE DE KINGSEY FALLS ET FIXANT LA  
DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement

n° 2020-04 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

Le présent projet de règlement n°2020-04 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'apporter une modification au plan de zonage secteur urbain
  - Agrandissement de la zone 14-H;
  - Diminution de la zone 11-i.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 février 2020, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

### **2020,24 PAVILLON DES LOISIRS – Acoustique**

**2020-15**      **RÉSOLUTION NO 2020-15**  
Remplacée    **PAVILLON DES LOISIRS**  
Par R 2020-31 **ACOUSTIQUE – ACHAT DE MATÉRIEL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à des travaux, il y a quelques années, le Pavillon des loisirs présente toujours des problèmes au niveau de l'acoustique;
- 2 Aux termes de la résolution no 19-54, le conseil municipal a mandaté la firme Inovaudio pour procéder à une étude en vue de corriger l'acoustique de la salle du Pavillon des loisirs;
- 3 Suite à l'étude, M. Marc Philip de Inovaudio a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Inovaudio les panneaux acoustiques suivants pour être installés au Pavillon des loisirs, le tout tel que prévu à la soumission du 7 novembre 2019 :
  - trente (30) panneaux acoustiques 24" x 48" x 1" d'épaisseur à être installés au plafond;
  - trente (30) panneaux acoustiques 24" x 48" x 2" d'épaisseur à être installés sur les murs.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants pour les fins de la présente résolution :
  - Panneaux : **HUIT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (8 400,00 \$)** plus les taxes applicables;
  - Gabarit d'installation : **DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET VINGT CINQ CENTS (291,25 \$)** plus les taxes applicables;
  - Transport : **DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS (260,00 \$)** plus les taxes applicables.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Marc Philip de Inovaudio.

**2020,25    AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

**2020,26    LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 35.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière

